



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 18 JUIN 2019

Présents : MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : ~~SOUSTELLE Marie-Claude~~, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, ~~MONTENEZ Karine~~, DART Didier, ~~FERNANDEZ Martine~~, CASADO Nicolas, DUMAS Anne-Claire, BRUN Christian, ~~BEDJAOUI Aziza~~, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, ~~BOUIX Ludovic~~, JOUVE Rosemonde, ~~ANDRE-MARTIN Colette~~, IRLES Colette, CHAPUS Jean-Louis, ~~NOUI Mohamed~~

Avaient donné procuration de vote :

Marie-Claude SOUSTELLE	à	Joseph PEREZ
Karine MONTENEZ	à	Norbert JOUVERT
Martine FERNANDEZ	à	Marie-Line PORTALEZ
Aziza BEDJAOUI	à	Didier DART

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, souhaite évoquer deux points.

1 – Plan de circulation :

Le nouveau plan de circulation est effectif au 1^{er} juillet prochain. Des courriers et informations se préparent à destination des riverains, des services et des entreprises grand'combiennes.

2 – Maison de Retraite « Maurice Larguier »

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2015, la maison de retraite Maurice Larguier est un établissement autonome.

Monsieur le Maire, suite au conseil d'administration de ce jour, donne quelques informations sur la réhabilitation d'une partie de l'établissement. Deux axes lui sont donnés :

- la création d'une Unité de Vie Protégée
- la création d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés

Monsieur le Maire ajoute que ces réalisations permettront une meilleure prise en charge de la personne âgée tout en favorisant une activité économique. La structure accueille 99 résidents.

Monsieur le Maire indique que le montant du projet s'élève entre 6 et 6,5 millions d'euros. L'année 2020 sera consacrée aux études et faisabilité. Le démarrage des travaux est prévu en 2021.

Monsieur le Maire poursuit en communiquant le résultat d'une enquête de satisfaction réalisée par un Cabinet à destination à la fois des résidents et des familles.

Les taux sur les principaux postes (soins, hygiène, repas, toilette etc....) sont très élevés. Il s'en félicite et renouvelle son attachement au respect et à la dignité des personnes âgées.

3 – Habitat du Gard

Monsieur le Maire revient sur le protocole de fusion avec Habitat du Gard. L'ensemble des engagements a été tenu et des travaux imprévus ont été réalisés ou sont en cours.

Monsieur le Maire dresse ensuite la liste des travaux par rapport à l'occupation des logements.



Monsieur le Maire indique qu'actuellement, sur le patrimoine communal, moins de 200 logements sont vacants au lieu de 300 avant la fusion. Les réhabilitations nécessitent un relogement des locataires. Des logements sont immobilisés à ce jour dans l'attente de Travaux. On peut tout de même constater un recul de la vacance.

Monsieur le Maire se réjouit également des efforts menés par le service Contentieux. Ils ont permis de réduire les situations d'impayés (-45 %).

Monsieur le Maire ajoute que la signature, avec Habitat du Gard, du plan stratégique patrimonial a permis d'apporter de grandes améliorations. Il informe de démolitions supplémentaires envisagées sur le quartier de Trescol. Habitat du Gard doit bénéficier d'une aide supplémentaire de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social.

Monsieur le Maire, pour les deux points abordés, se félicite des réalisations structurantes et rappelle que les décisions d'une gestion différente de ces deux établissements ont été prises au moment opportun.

4 – Visite du Président du Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle la venue, à l'occasion de la signature du Contrat de Territoire, de Monsieur le Président du Conseil Départemental. Il donne le déroulé de la journée et informe qu'il le sollicitera au sujet du projet « PISE 2030 ».

Monsieur le Maire informe que les travaux de réhabilitation des boulevards bénéficieront aussi d'une participation dans le cadre du Contrat Territorial à hauteur de 134 631 €. Il rappelle le plan de financement et les sommes attribuées par chaque partenaire institutionnel.

5 – Informations diverses

A – Vote « nom d'une femme pour un espace public » : pour des questions techniques, le vote s'effectuera à la rentrée de septembre.

B – Inscriptions scolaires : un point est fait sur les demandes d'inscription et la mise en place de la réforme des CP/CE 1, notamment pour ce qui concerne l'école Victor Hugo.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 8 avril dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose l'ajout d'une question à l'ordre du jour de la séance portant sur la validation d'une décision modificative au budget primitif.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

I – Comptes administratifs 2018 ville et budgets annexes

Monsieur CASADO propose de valider les comptes administratifs 2018 établis de la sorte :

Pour la ville :

En section de fonctionnement : recettes 6 227 561.64 € et en dépenses 5 416 307.22 €

En section d'investissement : recettes 1 374 913.44 et en dépenses 1 366 390.68 €

Soit un excédent total de clôture de 819 777.18 €

Pour le bâtiment annexe IRAI :

En section de fonctionnement : recettes 25 795.59 € et en dépenses 12 436.44 €

En section d'investissement : recettes 20 220.43 € et en dépenses 6 012.45 €

Soit un excédent de clôture de 27 567.13 €



Pour le budget annexe « opérations de lotissement » :

En section de fonctionnement : recettes 347 342.69 € et en dépenses 343 579.21 €

En section d'investissement : recettes 341 132.71 € et en dépenses 652 445.64 €

Soit un déficit de clôture de 307 549.45 €

Monsieur PEREZ prend la Présidence de l'Assemblée et demande à Monsieur le Maire de quitter la salle afin de procéder au vote.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

II - Comptes de Gestion 2018 de la ville et des budgets annexes

Monsieur CASADO indique qu'il convient, comme chaque année, d'approuver, les comptes de gestion de Monsieur le Comptable Public pour la ville et les budgets annexes. Ces comptes sont identiques à ceux de la ville.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III - Affectations des comptes de résultat pour la ville et les budgets annexes

Monsieur CASADO, propose, comme chaque année, d'adopter les résultats de l'exercice 2018 et cumulés attestés par le Trésorier de La Grand'Combe pour la ville et les annexes. Ces résultats ont été repris par anticipation aux budgets respectifs 2019, de la manière suivante :

Pour la ville

En section de fonctionnement

Recette à l'article 002 : 811 254.40 € €

En section d'investissement :

Recette à l'article 001 : 8 522.76 €

Pour le bâtiment annexe IRAI

En section d'investissement :

Recette à l'article 001 : 14 207.98 €

En section de fonctionnement

Recette à l'article 002 : 13 359.15 €

Pour le budget annexe «opérations de lotissement»

En section d'investissement :

Dépenses à l'article 001 : - 311 312.93 €

En section de fonctionnement :

Recette à l'article 002 : + 3 763.48 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV - Décision modificative n°1 au budget annexe « Opérations de lotissement »

Monsieur CASADO propose d'adopter la décision modificative n°1, au budget annexe « Opérations de lotissement », répartie de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

Dépenses :

Article 6045	Achat étude et prestations de services	-	1 186.71 €
Article 7133	Variation en cours de production de biens	+	1 260.80 €

Recettes :

Article 002		+	159.29 €
Article 7133	Variation en cours de production de biens	+	160 146.86 €
Article 71355	Variation de stocks aménagés	-	160 232.06 €

En section d'investissement :

**Dépenses :**

Article 001		-	5 114.13 €
Article 1641	emprunts en euros	+	11.00 €
Article 3355-040	travaux	+	160 146.86 €
Article 355-040	terrains aménagés	+	232 246.65 €

Recettes :

Article 1641	emprunts en euros	+	44 896.87 €
Article 33586-040	frais financiers	+	110 146.86 €
Article 3555-040	terrains aménagés	-	108 886.06 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V - Modification à caractère technique au budget principal

Monsieur CASADO propose de porter une modification technique au budget principal ce qui va conduire à intervenir sur les masses des deux sections. En effet, lors de la séance du 8 avril dernier, il a été proposé de voter le budget primitif avec une prévision de recettes au compte 775. Comptablement, ce compte ne peut être utilisé pour des prévisions budgétaires.

La commune a pour projet la vente de plusieurs biens à hauteur de 65 000 €. La somme est prévue au budget mais les actes notariés sont en cours. Cette dernière doit effectivement bien être intégrée au budget mais sur le compte dédié et dénommé « produits des cessions d'immobilisation – 024 ».

La maquette budgétaire est corrigée de la manière suivante :

- Sur le compte 775, suppression de la somme de 65 000 €
- Sur le compte 023, réduction de la prévision de 65 000 €
- Sur le compte 024, création d'une prévision de 65 000 €
- Sur le compte 021, réduction de la prévision de 65 000 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI - Décision modificative n°1 au budget primitif

Monsieur CASADO indique que les services d'Alès Agglomération, en date du 3 juin dernier, nous ont informés de la réactualisation du montant de l'attribution de compensation prévisionnelle au titre de l'année 2019.

Monsieur CASADO explique que suite aux informations données par l'agglomération en début d'année, il a été inscrit au budget primitif la somme de 215 315 €. Ce montant est aujourd'hui évalué à 789 479 €.

Monsieur CASADO propose de valider la décision modificative suivante :

En section de fonctionnement

Dépense :

739211	Attribution de compensation	+	776 357.16 €
6042	Achat prestations de services	-	45 000.00 €
60612	Energie et électricité	-	10 000.00 €
6068	Autres matières et fournitures	-	10 000.00 €
6156	Maintenance	-	19 000.00 €
6247	Transports collectifs	-	40 000.00 €
6574	Subv. de fonctionnement associations	-	50 000.00 €
6474	Versements Œuvres Sociales	-	11 560.00 €
023	Virement à la section investissement	-	141 466.16 €
Soit un écart de dépenses de			449 331.00 €

Recettes :

70846	Mise à disposition de personnels Facturés au GFP de rattachement	+	360 000.00 €
73111	Taxes foncières habitations	+	29 287.00 €



Ville de la Grand'Combe

7411	Dotations forfaitaires	+	3 419.00 €
74123	Dotations solidarités urbaines	+	61 247.00 €
74834	Etat – Compensation exo. Taxe Fonc.	+	10 511.00 €
74835	Etat – Compensation exo. Taxe Habit.	+	10 168.00 €
74121	Dotations solidarités rurales	-	12 896.00 €
74127	Dotation Nationale de péréquation	-	12 405.00 €
Soit un écart de recettes de			449 331.00 €

En section d'investissement

Dépenses :

2031	Frais d'étude	-	59 866.16 €
Soit un écart de dépenses de			59 866.16 €

Recettes :

021	Virement de la section fonctionnement	-	141 466.16 €
1321	Etats et établissements nationaux	+	81 600.00 €
Soit un écart de recettes de			59 866.16 €

Monsieur le Maire ajoute que la commune est entrée dans un nouveau cycle de collaboration. Il donne pour information des éléments sur la contribution de la commune au SDIS. La décision relative aux nouveaux critères de contribution a été cassée par le Tribunal Administratif. La commune serait la seule du département à pouvoir bénéficier d'une baisse de 25 000 €.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII - Subvention pour la rénovation de façades

Monsieur Nicolas CASADO revient sur la décision prise au cours de la séance du mois d'avril relative à l'octroi de subventions pour des travaux de rénovation de façade.

Monsieur CASADO rappelle le cahier des charges validé lors de la séance du 17 février 2016 fixant les modalités d'attribution des subventions.

Monsieur CASADO propose, au regard des dossiers déposés, d'allouer la somme 1 852.47 € à Madame Sylvie MICHEL pour la rénovation d'une façade au 2 rue Lepic à Champclauson.

Monsieur CASADO propose également de revenir sur une dépense inscrite au budget 2018 en faveur de travaux réalisés par Monsieur MAZEL et Madame VARRAUD. Cette demande n'a pu être traitée au cours de l'exercice dernier, il convient d'imputer le budget 2019 de la somme de 2 287 €.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VIII - Création d'une régie et modification des tarifs des copies

Monsieur CASADO indique que les services sont régulièrement sollicités pour l'impression-copie de documents. Il propose de fixer un cadre en adéquation avec les demandes des usagers et notamment pour les productions volumineuses au regard des tarifs suivants :

A4 noir : 0.01 €

A4 couleur : 0.1 €

A 3 : ces tarifs sont multipliés par 2

Monsieur CASADO ajoute qu'une régie sera effective au 15 septembre prochain ; un carnet de quittancement sera créé à cet effet.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



IX - Subvention pour l'organisation d'un concert « Trompettes et Orgue »

Monsieur CASADO propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association MAESTRO pour l'organisation d'un concert « trompettes et orgue » en l'église de La Grand'Combe le 16 juillet prochain à 21 h 00. Il donne le programme de la journée et ajoute que ce concert s'inscrit dans le cadre du festival « balade cévenole avec Maurice ANDRE.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

X - Attribution d'une subvention au « Cratère Théâtre »

Monsieur CASADO propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association de gestion du « Cratère » pour la participation de la commune au financement de l'opération « Rêves Parties en Collège ». Cette dernière s'est déroulée sur la commune entre le 8 et le 13 avril 2019 et a remporté un vif succès.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XI - Attribution d'une subvention à l'association MFK

Monsieur CASADO revient sur la décision du 8 avril dernier validant l'attribution d'une subvention de 12 000 € à l'association MFK. Il propose, pour tenir du plan de financement du festival des Jeunes, de voter une subvention complémentaire de 2 000 €.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XII - Validation du règlement intérieur des services périscolaires

Madame MILLOT propose de valider de rajouter deux points au règlement intérieur des services périscolaires, à savoir :

- **La durée de validité du ticket de garderie :**

Le ticket de garderie est valable 2 heures. S'il n'est pas utilisé en totalité, il peut l'être dans la semaine.

Madame MILLOT propose de modifier la durée de validité en la passant d'une semaine à un mois.

- **La mise en place de sanctions : rédigée en ces termes**

« Le moment de l'accueil périscolaire doit être un moment de convivialité et de respect mutuel. Dans le cas où un enfant se signalerait par sa mauvaise conduite, la famille sera informée dans un premier temps puis convoquée en mairie, afin d'être reçu par la responsable des Affaires Scolaires. Si l'enfant n'améliore pas son comportement, il sera exclu temporairement des différents services »

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XIII - Dotation Spéciale des Instituteurs et Indemnités Représentative de Logement 2018

Madame MILLOT propose, en application du Code de l'Education, de fixer, pour l'année scolaire 2018-2019, les montants suivants :

La Dotation Spéciale Instituteurs : cette dotation est versée aux communes qui logent des instituteurs. Elle est fixée à 2 808 €.

L'indemnité Représentative du Logement : cette indemnité est versée aux instituteurs non-logés par la commune. Elle est fixée à 2 808 €. A cette somme s'appliquent un taux différent en fonction de la situation familiale.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



XIV - Vente d'une parcelle de terrain sur Trescol

Monsieur JOUVERT indique que Monsieur et Madame CHAROUSSET se sont portés acquéreurs de la parcelle cadastrée section AX n°84 située au 32 rue de Trescol. Ce terrain nu, de forme rectangulaire, présente une superficie de 175 m². Il est inconstructible et estimé par le service des domaines à 1 000 €. Les frais d'acte et subséquents seront à la charge des acquéreurs.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XV - Vente d'un ensemble immobilier sur Trescol

Monsieur JOUVERT indique que Monsieur BURLON s'est porté acquéreur de l'ensemble immobilier situé sur les parcelles cadastrées AX n°183, 222, 319, Zone Industrielle de Trescol. Ce bien, enclavé et bénéficiant d'une situation peu attractive, présente une servitude perpétuelle. Il comprend un terrain de 1 714 m² et une habitation mitoyenne de 140 m². Cette dernière nécessite des travaux de désamiantage à charge de la commune. Le bien est estimé par les services des domaines à 55 000 €. Les travaux de désamiantage sont évalués à 32 389.20 €.

Monsieur JOUVERT propose de consentir la vente à 22 610.80 €, les frais d'actes et subséquents sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire donne des précisions sur cette vente et ajoute qu'une seule offre nous est parvenue après l'annonce de vente. Il explique qu'en 2009 la commune a acquis ce bien dans l'objectif de réaliser les bâtiments des services techniques municipaux et des services techniques communautaires. Le PPRI rendant cette zone inconstructible, le projet n'a pu aboutir.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XVI - Correction de la décision du 29 janvier, Echange d'une parcelle de terrain

Monsieur JOUVERT revient sur une décision du 29 janvier dernier relative à l'échange de parcelles de terrains entre la commune et Monsieur DEYDIE. Il indique qu'une erreur s'est produite dans la rédaction de l'acte. Ce dernier indiquait que la parcelle AN 631 restait propriété de la commune alors qu'elle est propriété de Monsieur DEYDIE. La correction porte sur ce dernier point.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XVII - Mise à jour d'une servitude suite au classement du Monument au Morts aux Monuments historiques

Monsieur PEREZ rappelle que le Monument aux Morts a fait l'objet d'une inscription aux monuments historiques par arrêté préfectoral du 18 octobre 2018. Ce classement crée une servitude sur les documents d'urbanisme qui s'étend sur un rayon de 500 mètres autour du monument aux morts. Ainsi, l'architecte des bâtiments de France doit être consulté pour toute réalisation dans ce rayonnement.

Monsieur PEREZ indique qu'il convient de délibérer pour l'inscription de cette servitude aux documents d'urbanisme.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XVIII - Convention avec Alès Agglomération relative au transfert des compétences assainissement, éclairage public, enseignement élémentaire et préélémentaire

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral n°2018-12-18-B3-001 du 18 décembre 2018 fixant le transfert des compétences citées ci-dessus à Alès Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2019.



Monsieur le Maire explique que la convention de transfert actif/passif est en cours d'élaboration et que dans ce laps de temps et par anticipation, il a été décidé que la commune termine de payer les factures relatives aux travaux d'éclairage public et perçoit les subventions et le FCTVA rattachés.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XIX - Convention de délégation de compétence construction, aménagement et maintenance des abribus non-publicitaires

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention de délégation de compétences avec le Syndicat Mixte des Transports du bassin d'Alès. Il indique que cette dernière définit les conditions par lesquelles la commune délègue au SMTBA sa compétence et explique les objectifs fixés et attendus.

Monsieur le Maire ajoute que la commune versera une participation financière de 100 € par an et par abribus non-publicitaires situés sur son territoire.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XX - Modification du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du mois d'avril, il avait annoncé sa volonté de faire évoluer le pouvoir d'achat des employés communaux de catégorie C en revalorisant leur régime indemnitaire de 50 € par mois et ce à compter du mois de juillet. **Monsieur le Maire** explique qu'à cet effet, de nouveaux pourcentages s'appliqueront sur la part fixe (IFSE) du régime indemnitaire. Il cite les grades concernés et les nouveaux taux appliqués.

Monsieur le Maire indique aussi que trois agents de catégorie B ont relevé une erreur matérielle sur l'attribution de leur IFSE. Le montant alloué ne correspondait pas au pourcentage prévu. Depuis le mois de janvier, une compensation s'est opérée sur la part variable du régime indemnitaire, le CIA. Il propose de revenir sur les bons taux à appliquer sur la part IFSE, et les cite.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XXI - Ouverture de postes

Monsieur le Maire rappelle les mouvements de personnel par voie de mutation qui se sont opérés en 2018 entre le centre social et la commune. L'objectif était de remplacer des départs en retraite tout en contenant la masse salariale.

Monsieur le Maire explique que ces agents, adjoints d'animation, sont affectés depuis plus d'un an sur des postes aux fonctions purement administratives. Ils ont émis le souhait de bénéficier d'un changement de filière.

Monsieur le Maire indique que le Centre de Gestion de la fonction publique du Gard a émis un avis favorable à ces demandes en date du 9 avril dernier. Ainsi, 5 agents vont intégrer, à compter du 1^{er} juin, la filière administrative.

Monsieur le Maire propose donc d'ouvrir ces 5 postes au tableau des emplois et de supprimer 5 postes d'adjoint d'animation.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XXII - Vœu de soutien à l'ONF

Monsieur le Maire rappelle la création et les missions dévolues à l'ONF. Il indique que l'intersyndicale des personnels de l'Office National des Forêts s'inquiète de la remise en cause et du devenir de cet établissement public et sollicite le soutien des collectivités dans leur démarche.



Monsieur le Maire propose que la commune leur apporte son soutien en demandant au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XXIII – Questions diverses

A – Monsieur JOUVERT informe de la naissance d'un enfant sur la commune sur week-end.

B – Monsieur le Maire adresse ses félicitations à Monsieur BRUN André et Madame EUGENE qui ont ou qui vont officier au cours des cérémonies de mariage de leurs petits-enfants et enfants.

C – Monsieur le Maire donne l'agenda des prochaines manifestations et remercie les membres pour leur message de sympathie à l'occasion de sa nomination de Chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.


**Le Maire de La Grand'Combe
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental**

Patrick MALAVIEILLE